

RGPD

tout savoir sur le Règlement Général
de la Protection des Données



Adopté le 27 avril 2016, le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** à une volonté de réguler le secteur du numérique sur l'ensemble des pays membre de l'Union Européenne. Ce Règlement en vigueur depuis le 25 mai 2018 a comme objectif principal la nomination d'un délégué à la protection des données personnelles « Data Protection Officer » ou (DPO) pour toutes les organismes traitant d'une quantité importante de données au sein de l'UE.

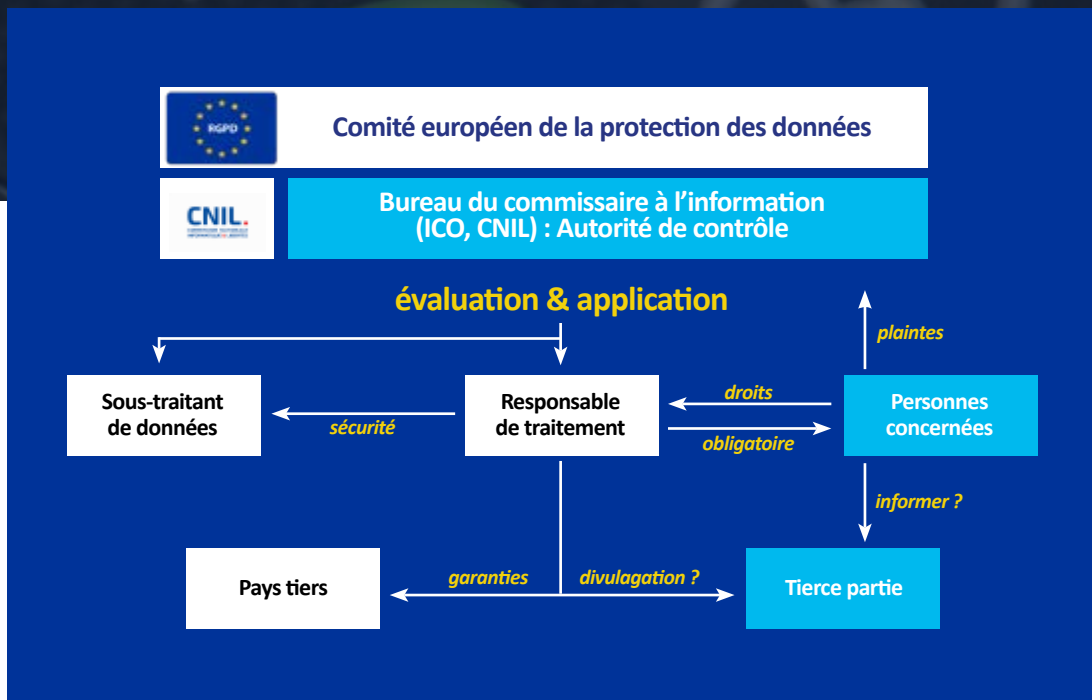


Qu'est-ce qu'un Data Protection Officer (DPO) ?

Selon la loi du 20 juin 2018 sur la protection des données personnelles (RGPD), un délégué à la protection des données (DPO) est responsable de la bonne conformité des informations numériques dont dispose une entreprise.

Cette loi est définie par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), qui est l'autorité de contrôle officielle chargée de faire appliquer le RGPD pour toutes les entreprises de l'Union Européenne.

Schema d'action de la CNIL



Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) oblige les entreprises à :

- » Prouver leur effort de mise en conformité du RGPD ;
- » Cartographier leurs données personnelles et leurs traitements ;
- » S'organiser (avoir un DPO, former et sensibiliser son personnel, mettre en place des procédures de contrôle) ;
- » Adhérer à une charte de bonnes pratiques ;
- » Tenir un registre à jour et assurer la sécurité des données, etc.

Que risque une entreprise en cas de non-conformité au RGPD ?

Un organisme qui ne respecte pas la réglementation sur la protection des données mis en place par la CNIL risque une amende de 2% et 4% selon le chiffre d'affaire annuel de l'entreprise et la nature de l'infraction commise.

Qui est concerné par une formation de base au RGPD ?

Le délégué à la protection des données peut être un salarié de l'entreprise ou de l'organisation si le volume et l'importance des fichiers à gérer justifient l'emploi d'un DPO à plein temps. Le DPO peut aussi être un consultant externe qui peut être mutualisé entre plusieurs organismes.



Le **DPO** est l'interface réglementaire entre les entreprises publiques ou privées qui traitent des informations personnelles à partir d'Internet ou d'autres moyens de communication et la **CNIL** qui est le garant de la conformité de l'organisation à la réglementation Européenne du **RGPD**.

Pourquoi suivre la formation RGPD ?

Rappelons tout d'abord que toutes les entreprises de l'Union Européenne qui traitent des données à caractère personnel doivent respecter le RGPD quel que soit le lieu où le traitement est effectué.

Par exemple tous les e-commerçants qu'ils aient un site propre ou bien qu'ils soient utilisateurs d'une plateforme doivent s'y conformer. Dans le cas où une entreprise fait appel à des sous-traitants, celle-ci doit également s'assurer que son prestataire de services respecte et applique le RGPD.

Une formation RGPD a pour objectif l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires pour mettre en œuvre le règlement général sur la protection des données.

Elle vous fournit tous les outils de base pour suivre la mise en conformité d'une organisation qui doit mettre en œuvre la protection des données à caractère personnel dans le cadre de la réglementation européenne. Elle concerne les personnes traitant les données personnelles dans l'entreprise et permet de recevoir les bases fondamentales pour éviter les erreurs de gestion des données.

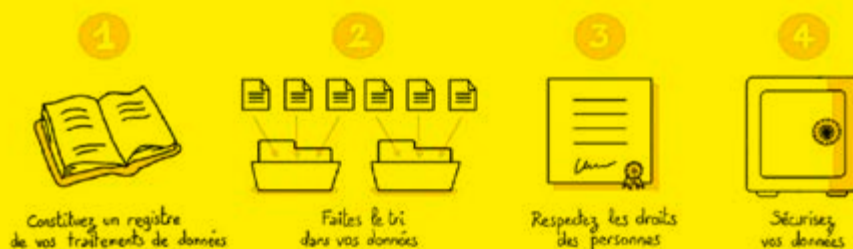
Rappelons que les erreurs dans le traitement des données personnelles peuvent conduire à de lourdes amendes et une formation de base concernant la conformité au RGPD est un bon investissement pour toute entreprise amenée à travailler

avec des données personnelles de résidents UE.

À l'issue de cette formation PECB RGPD vous pourrez décrocher la certification GDPR - Certified Data Protection Officer qui garantit que vous disposez des bases nécessaires pour comprendre les concepts, les approches, les méthodes et les techniques pour aligner efficacement un cadre de conformité en ce qui concerne la protection des données personnelles.

Les compétences nécessaires au délégué à la protection des données

- Une communication efficace ainsi que l'exercice de ses fonctions en toute indépendance.
- L'absence de conflit d'intérêts avec ses autres missions.
- Une expertise en matière de législations et pratiques en droit de la protection des données (acquise lors d'une formation continue par exemple) adaptée à la sensibilité des traitements mis en œuvre par l'organisme.
- Une bonne connaissance du secteur d'activité, de l'organisation de l'organisme, notamment des opérations de traitement, des systèmes d'information ainsi que des besoins de l'organisme.
- Un positionnement efficace au sein de l'organisme.
- Une obligation de confidentialité par rapport à ses missions.



Formation :

RGPD, Certified Data Protection Officer (CDPO)

avec certification DPO

La formation DPO a pour objectif de vous apporter les connaissances et les compétences nécessaires pour occuper le poste de délégué à la protection des données. Elle vous permettra d'accompagner les entreprises dans leur mise en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD).



Objectif

- Maîtriser les principes du règlement général sur la protection des données et en comprendre ses lignes directrices ;
- Connaître le contexte et la relation entre le RGPD et d'autres réglementations et référentiels tels que les normes ISO 27701 et ISO 29134 ;
- Avoir les compétences requises pour accomplir le rôle et les missions courantes du délégué à la protection des données dans une entreprise ;
- Savoir informer, conseiller et contrôler le bon respect du RGPD ainsi que collaborer avec la CNIL ;
- Réussir l'examen et obtenir votre certification PECB Certified Data Protection Officer.



Programme

Jour 1 : introduction au Règlement général sur la protection des données (RGPD)

- Présentation de la formation
- Principes et lignes directrices du RGPD
- Mise en application du RGPD
- Objectifs de protection des données au sein d'un organisme
- Clarification des objectifs d'une entreprise pour la mise en conformité
- Analyse du système de protection des données déjà mise en place

Jour 3 : déploiement du RGPD

- Analyse de l'impact sur la protection des données
- Définition des mesures de sécurité et la rédaction des procédures spécifiques
- Mise en place des mesures de sécurité
- Gestion des documents
- Mise en place d'un plan de communication

Jour 2 : planification de la mise œuvre du RGPD

- Gouvernance et approbation d'un projet de conformité
- Mise en place d'une politique de protection des données
- Conception d'une structure organisationnelle de protection des données
- Classification des données
- Évaluation des risques selon le RGPD

Jour 4 & 5 : surveillance et amélioration continue

- Sensibilisation et formation des collaborateurs au RGPD
- Gestion des opérations et des incidents
- Surveillance, mesures, analyse et évaluation
- Réalisation d'un audit interne
- Actions correctives face aux violations de données
- Amélioration continue

Dernière demi-journée

Passage de l'examen PECB Data Protection Officer (durée 3 heures).



[s'inscrire ici](#)



Prérequis
aucun



Public

Cette formation s'adresse aux profils suivants

- Chef de projet / Responsable de projet
- Directeur des Systèmes d'Information (DSI)

Examen de certification :

Pour passer l'examen de certification Data Protection Officer (DPO), il vous faut :

- 5 ans d'expérience professionnelle, dont 2 ans en protection des données ;
- 300 heures d'activité en protection des données ;
- Signer le code de déontologie PECB.

[» Voir la formation](#)



RGPD

France

128, rue de la Boétie
75008 Paris - France

Tel : +33(0) 188 24 70 33
+33(0) 188 24 70 34
Email : contact@oo2.fr

Sénégal

4313 Allées Seydou Nourou Tall
Point E, Immeuble 713, 2^{ème} étage
BP 45617 Dakar

Tel : +221 33 825 45 54
Email : contact@oo2.sn

Côte d'Ivoire

Bd VGE - Marcory
Immeuble Le Massaï
1163 Abidjan 27

Tel : +225 27 225 03 445
Email : contact@oo2.ci

Burkina Faso

Avenue du Dr Kwamé
N'Krumah Ouagadougou 01
BP 513

Tel : +226 55 77 87 11
Email : contact@oo2.fr

Bénin

Quartier Fidjrossè Fiyégnon 2
Cotonou, Bénin

Tel : +229 69 25 89 89
Email : contact@oo2.bj